



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21133620

Déposé / Reçu le

03 NOV. 2021

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffier

N° d'entreprise : **0695 898 289**

Nom

(en entier) : **RECYCLO**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **CHAUSSÉE DE LOUVAIN 775 - 1140 EVERE**

Objet de l'acte : Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} août 2020

Délibération des points à l'ordre du jour

1. DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale prend acte de la démission des fonctions d'administrateur présentée par Monsieur Sevan HOLEMANS domicilié à B-1170 Watermael-Boitsfort, rue du Friquet, n°7.

Cette démission prend cours à partir du 1^{er} Août 2020.

Cette décision est prise à l'unanimité.

2. NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

L'assemblée décide de nommer en tant que nouvel administrateur : Monsieur Alain BORIBON domicilié à B-1470 Genappe, chemin Pierre d'Aye, n°1.

Son mandat prendra cours le 1^{er} Août 2020 et prendra fin, sauf reconduction, après l'assemblée générale annuelle de Mai 2024.

Conformément aux statuts, chaque administrateur est autorisé à poser tout acte de gestion et à représenter la société.

Le mandat de l'administrateur venant d'être nommé est gratuit.

Cette décision est prise à l'unanimité.

Un mandat spécial est accordé à la SRL COGE, à B-1030 Schaerbeek, rue Victor Hugo, n°215 Bte 6, représentée par Monsieur Olivier PIRET, afin de faire publier la décision aux annexes du Moniteur Belge, et ce dans le délai le plus bref possible. Les documents à cet effet sont signés en même temps que le présent procès-verbal.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/11/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).